

Bahar, Musa, Sukriye, Kaya... ne sont ni des malfaiteurs, ni des criminels, ni des terroristes - Grâce à notre solidarité, ces militants n'iront plus en prison

**Mobilisons-nous, le jeudi 20 décembre 2007, dès 8h30, à
Anvers pour venir assister au verdict du «procès DHKP-C»**

«L'affaire DHKP-C», du nom d'une organisation révolutionnaire turque, concerne tous les citoyens de notre pays car derrière les cas singuliers des militants poursuivis, c'est le sort de nos libertés à tous qui est engagé.

Le procureur Johan Delmulle, véritable MacCarthy du terrorisme, entend créer un précédent lors de ce procès pour pouvoir réduire au silence les voix polémiques et contestataires en Belgique. Pour atteindre cet objectif, tous les mauvais coups lui semblent bons, ce qui fait dire au rédacteur en chef du quotidien *De Morgen* que, dans cette affaire, «la menace terroriste ne vient pas tant des présumés terroristes que de la disposition de certains membres de la magistrature à abandonner leurs principes les plus fondamentaux».

Ainsi, le procureur Delmulle a participé à un complot avec collusion de fonctionnaires contre l'un des prévenus, Bahar Kimyongür, en avril 2006 en vue d'organiser son extradition vers la Turquie, c'est-à-dire très probablement vers la torture voire la mort. Qui plus est, le Procureur fédéral utilise au cours de ce procès une série de législations liberticides comme «la loi antiterroriste» de 2003 qui permet de condamner à de lourdes peines de prison des citoyens, non pour des actes de violence qu'ils auraient perpétrés, mais pour des actes posés en vertu de leurs convictions et leurs engagements politiques. Par son attitude, le procureur Delmulle montre comment la dite «guerre contre le terrorisme» peut être utilisée comme guerre contre les conquêtes démocratiques. Dès lors, peu importe que vous éprouviez ou non de la sympathie pour Bahar Kimyongür et ses camarades, peu importe que vous soyez ou non interpellés par la lutte d'opposition au régime menée par le DHKP-C en Turquie, le problème central de ce procès, c'est qu'il constitue une déclaration de guerre formulée par l'État belge contre celles et ceux qui voudraient s'exprimer à travers un engagement



militant, contre les citoyens de notre pays, contre leur liberté d'expression, leur liberté d'association et leur droit à la contestation.

À l'heure où il apparaît plus que jamais nécessaire de résister et de s'organiser en vue de défendre les droits démocratiques menacés, nous devons –démocrates et progressistes– dans l'exercice de notre droit commun à militer, nous mobiliser et nous unir autour de cette idée : *s'exprimer, s'organiser, contester, ce n'est pas du terrorisme.*

Rassemblement

Pour éviter que nous ne soyons les prochains citoyens à être jetés en prison pour nos opinions et notre action militante, le Clea appelle à un grand rassemblement. Retrouvons-nous tous à Anvers lors du verdict du «procès DHKP-C», le 20 décembre prochain, pour soutenir Bahar, Musa, Sukriye et leurs camarades, pour empêcher que ces militants ne retournent en prison.

*Le Comité pour la Liberté d'Expression et d'Association
www.leclea.be*

Rendez-vous dès 8h30 à la Cour d'appel d'Anvers, 35A Waalse Kaai, 2000 Anvers

Départs groupés. – À partir de Bruxelles, le rendez-vous est fixé à 7h15 précises dans le hall de la Gare centrale, et à Liège, à 6h45 précises au parking jouxtant la gare de bus derrière l'Hôtel de Ville.

Il convient d'arriver à la Centraal Station d'Anvers à 8h10 pour prendre le bus 23 de *Lijn* direction Waalse Kaai.

***Bahar, Musa, Sukriye, Kaya...
ne sont ni des malfaiteurs, ni des criminels, ni des
terroristes - Grâce à notre solidarité,
ces militants n'iront plus en prison***

**Mobilisons-nous, le jeudi 20 décembre 2007, dès 8h30, à
Anvers pour venir assister au verdict du «procès DHKP-C»**

«L'affaire DHKP-C», du nom d'une organisation révolutionnaire turque, concerne tous les citoyens de notre pays car derrière les cas singuliers des militants poursuivis, c'est le sort de nos libertés à tous qui est engagé.

Le procureur Johan Delmulle, véritable MacCarthy du terrorisme, entend créer un précédent lors de ce procès pour pouvoir réduire au silence les voix polémiques et contestataires en Belgique. Pour atteindre cet objectif, tous les mauvais coups lui semblent bons, ce qui fait dire au rédacteur en chef du quotidien *De Morgen* que, dans cette affaire, «la menace terroriste ne vient pas tant des présumés terroristes que de la disposition de certains membres de la magistrature à abandonner leurs principes les plus fondamentaux».

Ainsi, le procureur Delmulle a participé à un complot avec collusion de fonctionnaires contre l'un des prévenus, Bahar Kimyongür, en avril 2006 en vue d'organiser son extradition vers la Turquie, c'est-à-dire très probablement vers la torture voire la mort. Qui plus est, le Procureur fédéral utilise au cours de ce procès une série de législations liberticides comme «la loi antiterroriste» de 2003 qui permet de condamner à de lourdes peines de prison des citoyens, non pour des actes de violence qu'ils auraient perpétrés, mais pour des actes posés en vertu de leurs convictions et leurs engagements politiques. Par son attitude, le procureur Delmulle montre comment la dite «guerre contre le terrorisme» peut être utilisée comme guerre contre les conquêtes démocratiques. Dès lors, peu importe que vous éprouviez ou non de la sympathie pour Bahar Kimyongür et ses camarades, peu importe que vous soyez ou non interpellés par la lutte d'opposition au régime menée par le DHKP-C en Turquie, le problème central de ce procès, c'est qu'il constitue une déclaration de guerre formulée par l'État belge contre celles et ceux qui voudraient s'exprimer à travers un engagement



militant, contre les citoyens de notre pays, contre leur liberté d'expression, leur liberté d'association et leur droit à la contestation.

À l'heure où il apparaît plus que jamais nécessaire de résister et de s'organiser en vue de défendre les droits démocratiques menacés, nous devons –démocrates et progressistes– dans l'exercice de notre droit commun à militer, nous mobiliser et nous unir autour de cette idée : *s'exprimer, s'organiser, contester, ce n'est pas du terrorisme.*

Rassemblement

Pour éviter que nous ne soyons les prochains citoyens à être jetés en prison pour nos opinions et notre action militante, le Clea appelle à un grand rassemblement. Retrouvons-nous tous à Anvers lors du verdict du «procès DHKP-C», le 20 décembre prochain, pour soutenir Bahar, Musa, Sukriye et leurs camarades, pour empêcher que ces militants ne retournent en prison.

*Le Comité pour la Liberté d'Expression et d'Association
www.leclea.be*

Rendez-vous dès 8h30 à la Cour d'appel d'Anvers, 35A Waalse Kaai, 2000 Anvers

Départs groupés.– À partir de Bruxelles, le rendez-vous est fixé à 7h15 précises dans le hall de la Gare centrale, et à Liège, à 6h45 précises au parking jouxtant la gare de bus derrière l'Hôtel de Ville.

Il convient d'arriver à la Centraal Station d'Anvers à 8h10 pour prendre le bus 23 de *Lijn* direction Waalse Kaai.